

## Compte formation séance de coaching

Par **Pierredelune**, le **26/03/2024** à **21:49**

Bonjour

Je voudrais savoir si on peut utiliser son compte formation pour suivre quelques séances de coaching pour les problématiques d'affirmation de soi en entreprise (sur son temps personnel).

J'ai lu qu'on peut suivre une formation de coaching (donc pour devenir coach) mais qu'en est il pour ceux qui veulent bénéficier de quelques séances (pas pour le devenir mais pour être aidé) et est ce qu'il y a des organismes sérieux qui proposent des formations ? si oui lesquels.

En effet je n'arrive pas du tout à m'affirmer par rapport à ma manageuse. Je voudrais que ça change et j'aimerais être accompagnée par un professionnel et comme j'ai des droits à formation j'aimerais le suivre comme une formation. Pourriez-vous me conseiller svp ? ou si vous avez d'autres idées qui pourrait m'aider ? Mon probleme je suis reconnue comme étant une personne travailleuse dans mon entreprise mais j'aimerais avoir plus de respect de certaines personnes. Moi je respecte et j'aimerais que ce ne soit pas unilatéral et moins me faire marcher dessus.

Merci.

Par **Lorella**, le **27/03/2024** à **12:31**

Bonjour,

Le bilan de compétences est financable par le CPF. Mais ce n'est pas du coaching.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-bilan-de-competences>

Quant au coaching pour améliorer son affirmation de soi, je ne pense pas que ce soit pris en charge par le CPF.

Concernant les coachs professionnels/personnels, vous pouvez explorer LinkedIn.

Le mieux est peut-être de consulter un psychologue du travail (Bac+5).

<https://www.welcometothejungle.com/fr/articles/psychologue-travail-entreprise>

Par **Pierredelune...**, le **27/03/2024 à 21:04**

Bonjour Lorella

Merci de votre retour.

Comme je n'ai pas encore utilisé mon compte formation et que j'ai un besoin sur cette problématique c'est pour cela que je cherchais quelque chose qui soit réalisable avec le compte formation (autant que ça serve).

Par ailleurs est ce que c'est compliqué si on trouve une formation d'actionner le cpf pour utiliser ses droits à formation à titre individuel ? a priori si c'est utilisé sur son temps personnel et pas sur le temps de travail ce n'est pas nécessaire de demander à l'employeur ?

Est ce que vous connaissiez une formation ou quelque chose sur cette thématique à me conseiller svp ? j'ai vraiment besoin de m'affirmer car je me fais vraiment marcher dessus ici ainsi que mon équipe.

J'explique le cas. En gros mes managers posent des règles. L'amont passe son temps à les contourner ce qui entraîne des difficultés pour mon équipe à appliquer la règle sur un plan technique . L'amont cela les arrange (solution de facilité contourner la règle) mes chefs donnent les dérogations en permanence (ici le concept est l'exception est la règle) et quoiqu'il arrive mon équipe a toujours tort car les règles étant contournées au gré du hasard au final il n'y a plus de règle vu que c'est "à la tête du client" . Quand on essaie de faire appliquer la règle ils vont contourner en allant voir le chef (qui avait lui même édicté la règle c'est en ça que mes collègues trouvent la chose anormale la règle émane du manager) et après quand il y a un problème ca nous retombe dessus alors que nous appliquons la règle consciencieusement ce qui entraîne un sentiment d'injustice car nous faisons ce que le manager a demandé au départ . Sinon il ne faut pas fixer de règle dans ce cas.

Les conditions de travail ne sont donc pas bonnes et la raison qui entraîne ces dérogations est qu'en gros l'objectif est de décaisser les budgets et que l'amont apporte "les affaires" donc c'est l'argent qui prime sur la qualité du travail et on n'en a rien à faire que nous on galère pour appliquer la règle qui devient complexe à appliquer car ils n'arrêtent pas de changer les règles. La règle est d'une façon le lundi et peut être différente le vendredi c'est donc très difficile de faire un travail correct avec une telle instabilité.

Merci beaucoup de votre aide.

Bien à vous.

Par **Lorella**, le **27/03/2024 à 21:58**

La formation doit être éligible au CPF.

Si la formation se déroule en dehors de votre temps de travail, vous n'avez pas besoin de demander l'autorisation à votre employeur.

Votre exemple montre que ce n'est pas un problème qui relève de la formation à l'affirmation de soi. C'est juste une question de management, d'organisation, de conditions de travail. Que voulez-vous faire ? Vous n'y changerez rien.

Concentrez-vous sur votre projet professionnel et regardez ailleurs. Vous perdez votre temps et votre énergie à vouloir changer les choses. C'est important à comprendre. Cela fait déjà un moment que vous venez poser vos questions ici.

C'est pourquoi pour vous, pour votre santé, votre bien-être, il serait plus judicieux de voir un psychologue du travail pour exposer votre souffrance au travail. Il/elle vous aidera à comprendre la situation dans laquelle vous évoluez et vous verrez plus clair pour établir un nouveau projet professionnel, à chercher un nouveau chemin. Cessez de vous torturer pour quelque chose dont vous ne pouvez avoir le contrôle. Demandez conseil au Médecin du travail pour des références.